

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

## ***SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018***

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois Mars à dix-neuf heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le 19 mars 2018 sous la présidence de Madame HUGOU Isabelle, Maire de St-Just-Chaleyssin.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2018**

Le compte rendu de la séance du 19 Janvier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire de St-Just-Chaleyssin.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 19 mars 2018

**Nombre de Conseillers en exercice :** 17

**Présents :** 13

**Votants :** 16

**Présents :** HUGOU Isabelle, MICHAUD Jean-Paul, MUSTI Murielle, GALLON Gérard, BROSSARD Marguerite, BILLON Stéphane, RIOU Christophe, CARLES Michel, MAURIN Annie, CHAUVIN Michèle, ROUSSEL Régis, NABEL Christiane, GOYET Philippe

**Pouvoirs :** MUSCEDERE Sylvie à HUGOU Isabelle - COPPOLINO Nathalie à ROUSSEL Régis - GONCALVES David à MICHAUD Jean-Paul

**Absente :** BONNETAIN Isabelle

**Secrétaire de séance :** BROSSARD Marguerite

### **1. FINANCES : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2017**

Monsieur Michaud, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du Compte Administratif 2017 du budget principal en fonctionnement et en investissement.

Il précise qu'elles sont conformes à la balance du Trésorier.

Il demande d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Principal :

- Dépenses Fonctionnement :	1 856 338,76 € (y compris déficit et excédent 2016)
- Recettes Fonctionnement :	3 111 974,01 € (idem)
- <u>Résultat excédentaire de :</u>	<u>+ 1 255 635,25 €</u>
- Dépenses Investissement :	1 663 742,04 € (y compris déficit et excédent 2016)
- Recettes Investissement :	1 523 987,31 € (idem)
- <u>Résultat excédentaire de :</u>	<u>- 139 754,73 €</u>

Régis Roussel, conseiller municipal, demande si les recettes de la commune vont baisser à cause du projet d'exonération de certains ménages du montant de leur Taxe d'Habitation.

Mme le Maire répond qu'à priori non puisqu'il est prévu que l'Etat compense entièrement cette dépense.

**Décision :** Unanimité

**Absente excusée :** HUGOU Isabelle

## **2. FINANCE : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DE RESULTATS**

Le Conseil Municipal constate que le résultat en instance d'affectation du fonctionnement du Compte Administratif du budget principal 2017 se présente de la manière suivante :

- Résultat en instance au 31 décembre 2016 :	+ 729 515,60 €
- Résultat de l'exercice 2017 :	+ 526 119,65 €
- Résultat au 31 décembre 2017 :	+ 1 255 635,25 €

Il décide d'affecter ce résultat ainsi :

- Financement des investissements :	1 100 000,00 €
Report de fonctionnement :	155 635,25 €

**Décision : Unanimité**

## **3. FINANCES : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Madame le Maire informe l'Assemblée Municipale que le Trésorier a établi l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017. Son Compte de Gestion étant conforme au Compte Administratif de la Commune, elle demande au Conseil Municipal d'adopter ce Compte de Gestion.

**Décision : Unanimité**

## **4. FINANCES : TAUX IMPOSITION DES TAXES**

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il faut voter le taux des trois taxes suivantes : la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties dont les taux sont les suivants :

• Taxe d'habitation :	12,74 %
• Foncier bâti :	11,75 %
• Foncier non bâti :	58,96 %

Elle propose de maintenir ces taux.

**Décision : Unanimité**

## **5. FINANCES : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2018**

Madame le Maire présente le Budget Primitif du budget principal et propose de le voter. Il s'équilibre de la manière suivante :

- En fonctionnement : 2 248 986,25 €
- En investissement : 1 494 673,93 €

**Décision : Unanimité**

## **6. FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2017**

Monsieur Michaud, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes du Compte Administratif 2017 du budget Assainissement en exploitation et en investissement.

Il précise qu'elles sont conformes à la balance du Trésorier.

Il demande d'approuver le Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement :

- Dépenses d'exploitation :	63 958,87 € (y compris déficits et excédents 2016)
- Recettes d'exploitation :	152 999,43€ (idem)
- Résultat excédentaire de clôture :	+ 89 040,56 €
- Dépenses Investissement :	61 087,36 € (y compris déficit et excédent 2016)
- Recettes Investissement :	116 812,13 € (idem)
- Résultat excédentaire de clôture :	+ 55 724,77 €

**Décision : Unanimité**  
**Absente excusée : I. HUGOU**

#### **7. FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DE RESULTATS**

Le Conseil Municipal constate que le résultat en instance d'affectation se présente de la manière suivante :

- Résultat en instance au 31 décembre 2016 :	79 156,76 €
- Résultat de l'exercice 2017 :	9 883,80 €
- Résultat au 31 décembre 2017 :	89 040,56 €

Il décide d'affecter ce résultat ainsi :

- Financement des investissements :	0 €
- Report en exploitation :	89 040,56 €

**Décision : Unanimité**

#### **8. FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Madame le Maire informe l'Assemblée Municipale que le Trésorier a établi l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017. Son Compte de Gestion étant conforme au Compte Administratif du budget assainissement de la commune, elle demande au conseil d'adopter ce Compte de Gestion.

**Décision : Unanimité**

#### **9. FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2018**

M Michaud, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le Budget Primitif de l'assainissement de la commune et propose de le voter. Le budget Primitif s'équilibre de la manière suivante :

- En exploitation : 112 540,56 €
- En investissement : 170 335,83 €

Il rappelle que les travaux du Conseil Départemental de l'Isère sont prévus au mois d'août 2018 et donc qu'une partie du RD 36 sera fermée à la circulation.

**Décision : Unanimité**

#### **10. FINANCES : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) DEMANDE D'UN PARTICULIER**

Monsieur Carles, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, présente la demande d'une administrée concernant le montant de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif de la commune. Mme Bouvard Emilie invoque le fait que la commune l'avait préalablement à son dépôt de permis de construire informée que le montant de ladite participation était de 3 000 €, elle demande donc à ce que ce montant lui soit appliqué.

Il rappelle que pour éviter ce genre de demande à l'avenir, un courrier accompagne depuis 2 ans l'arrêté du permis de construire et informe donc les administrés de ce montant.

**Décision : Unanimité**

### **11. FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LUZINAY**

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Luzinay organise le 05 mai 2018 une manifestation pour les 90 ans de la Caserne des Sapeur pompiers. A ce titre elle propose de leur octroyer une subvention de 300 €.

**Décision : Unanimité**

### **12. SEDI : TRAVAUX SUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

M Michaud, 1<sup>er</sup> adjoint, indique que le SEDI envisage de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité dans le centre village (affaire n°17-003-408).

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>128 563 €</b>
2- Le montant total de financement externe serait de :	<b>89 078 €</b>
3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	<b>5 858 €</b>
4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>33 627 €</b>

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il propose de prendre acte de cet avant-projet du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	<b>128 563 €</b>
Financements externes :	<b>89 078 €</b>
Participation prévisionnel :	<b>39 485 €</b>

*(Frais de Sedi + contribution aux investissements)*

Et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du Sedi pour : **5 858 €**

**Décision : Unanimité**

### **13. SEDI : TRAVAUX SUR LE RESEAU FRANCE TELECOM**

Monsieur Michaud, 1<sup>er</sup> adjoint, indique que le SEDI envisage de réaliser les travaux sur les réseaux France Télécom sur la base d'une étude sommaire réalisée avec les élus et France Télécom.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>20 444 €</b>
2- Le montant total de financement externe serait de :	<b>0 €</b>
3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	<b>974 €</b>
4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>19 470 €</b>

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il propose de prendre acte de de l'avant-projet du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	<b>20 444 €</b>
Financements externes :	<b>0 €</b>
Participation prévisionnel :	<b>20 444 €</b>

*(Frais de Sedi + contribution aux investissements)*

et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du Sedi pour : **974 €**

**Décision : Unanimité**

### **14. SYNDICAT DE RIVIERE DES 4 VALLEES :**

Mme le Maire indique à l'Assemblée que le Syndicat des 4 vallées demande la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune et qu'au vu de la démission d'Emmanuel Balaye, il convient d'en réélire des nouveaux.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

- Délégués titulaires :  
Monsieur GOYET Philippe  
Monsieur RIOU Christophe
- Délégué suppléants :

Madame MAURIN Annie  
Madame CHAUVIN Michèle

Pour représenter la commune au sein du Syndicat Rivière des quatre vallées

**Décision : Unanimité**

### **15. PERSONNEL : INSTITUTION DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

Madame le Maire propose la mise en place dans les services du travail à temps partiel et de fixer les modalités d'exercice du temps de travail à temps partiel des agents, qui ne pourra être inférieur à 50 % du temps complet; elle précise que la décision en incombe à l'assemblée municipale. Elle indique que :

- Il relève de la compétence du Maire d'autoriser ou non l'agent qui en fera la demande à exercer ses fonctions à temps partiel.

- Les agents bénéficiaires de cette autorisation doivent occuper un emploi permanent créé à temps complet.

- L'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresses doivent être faites.

- L'autorisation de temps de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités de fonctionnement du service, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.

- Sous réserve des dispositions ci-dessus mentionnées, il est possible aux agents de cumuler successivement plusieurs périodes de travail à temps partiel.

- A l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut.

- Pour les agents non titulaires, si aucune possibilité d'emploi à temps plein n'existe au moment de la réintégration, il pourra être maintenu à titre exceptionnel dans les fonctions à temps partiel.

**Décision : Unanimité**

### **16. AGENCE POSTALE : HORAIRES D'OUVERTURE**

Mme le Maire explique que suite à la demande de l'agent communal travaillant à la Poste de passer à 70 % pour convenance personnelle, les horaires de l'agence postale de la commune doivent être modifiés de la manière suivante à partir du 01er mai 2018 :

La **première** semaine du mois :

Jour	Matin	Après midi
Lundi	Fermée	14 h 30 – 17 h 00
Mardi	8 h 30 – 11 h 30	14 h 30 – 17 h 00
Mercredi	Fermée	
Jeudi	8 h 30 – 11 h 30	14 h 30 – 17 h 00
Vendredi	8 h 30 – 11 h 30	14 h 30 – 17 h 00
Samedi	Fermée	

Soit Agence ouverte **19 h 00 / semaine (- 9 h 00 d'ouverture au public)**

**3 semaines suivantes :**

Jour	Matin	Après midi
Lundi	Fermée	14 h 30 – 17 h 00
Mardi	8 h 30 – 11 h 30	14 h 30 – 17 h 00
Mercredi	Fermée	
Jeudi	8 h 30 – 11 h 30	14 h 30 – 17 h 00
Vendredi	8 h 30 – 11 h 30	14 h 30 – 17 h 00
Samedi	8 h 45 – 12 h 00	

Soit ouverture de l'Agence Postale : **22 h 15/semaine (- 5 h 45 d'ouverture au public)**

Elle propose de donner son accord pour les horaires ci-dessus énumérés à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018, elle mentionne que la poste sera avertie de ces nouveaux horaires, ainsi que la population par tous moyens possibles (site internet, presse, panneaux d'information...) et que durant les congés annuels de l'agent titulaire il sera fait un maximum pour assurer son remplacement.

**Décision : Unanimité**

**17. FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES CYCLOTES CHALEYSSINOISES**

Madame le Maire informe l'Assemblée que Carole Sappey adhérente de l'association les Cyclotes Chaleyssinoises s'est qualifiée pour le championnat du monde 2018 du « contre la montre individuel » qui se déroule cette année en Italie. Afin d'acheter sa tenue, Mme le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association pour un montant de 470 €.

**Décision : Unanimité**

**18. INTERCOMMUNALITE : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 – REVISION POUR LE PRELEVEMENT DES CHARGES 2017 DU SERVICE COMMUN ADS**

Madame le Maire rappelle que par une délibération du 23 juin 2016 la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné a donné son avis favorable à la facturation du service commun « Instruction des Autorisations d'Urbanisme » par prélèvement sur les attributions de compensation versées aux communes utilisatrices du service, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT. Pour rappel et comme le précise l'avenant à la convention signé par la commune «... le prélèvement sur attribution de compensation sera calculé chaque année en fonction du coût net effectif du service et fera l'objet d'une délibération annuelle du conseil communautaire et du conseil municipal de la commune. »

Le coût net effectif du service pour 2017 s'élève :

- Au total pour l'ensemble des communes à 104 505 €, ce montant est inférieur à celui estimé qui était de 105 286, 57 €.
- Le montant pour la commune de Saint Just Chaleyssin est de 8 594 €.
- Le montant de la compensation 2017 attribué pour la commune est de 1 077 671 € et le montant de la compensation 2018 révisé est de 1 069 077 €.

Mme le Maire demande au conseil municipal de valider cette révision pour le prélèvement des charges du service commun Autorisation du Droit des Sols 2017 sur son attribution de compensation 2018.

**Décision : Unanimité**

**19. INTERCOMMUNALITE : OPERATION « MAIRIE MISE AUX NORMES HANDICAPEES – CANTINE CREATION D'UN SELF SERVICE – REHABILITATION DU SKATE PARK »**  
**APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE DANS LE CADRE DE LA DOTATION COMMUNAUTAIRE DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2017/2019**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les opérations communales d'investissement « Travaux Mairie - Création d'un self-service - Réhabilitation du skate parc » dont les caractéristiques principales sont énoncées ci-après, doivent être réalisées.

<b>Projet</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Planning</b>
Mairie	573 500	688 200	Dernier trimestre 2018
Self Service	21 000	25 200	Eté 2018
Skate Parc	43 333,33	52 000	Eté 2018

Madame le Maire rappelle la mise en place d'une dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2017/2019, validée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné en séance du 29 juin 2017.

L'opération « Mairie : mise aux normes handicapées(1), cantine : création d'un self-service (2) et réhabilitation du skate park (3) » pour un montant total de 637 833,33 € HT soit 765 400 € TTC est éligible à ce dispositif, selon le règlement d'attribution des fonds de concours établi par la Communauté de Communes.

Un plan de financement a été joint à la délibération.

**Décision : Unanimité**

**Concernant les Divers :**

**Les travaux de la phase 3 du gymnase Bernard Saugey :**

M Michaud, 1<sup>er</sup> adjoint, annonce que les travaux respectent le planning annoncé. Les entreprises sont sérieuses et présentes lors des réunions. Il est décidé que Régis Roussel, conseiller municipal et Murielle Musti adjointe seront les principaux interlocuteurs pour répondre aux problématiques des associations.

**Le syndicat Sports et Loisirs de la Sévenne :**

Gérard Gallon, adjoint indique que deux variations sont à noter dans leur budget :

- La fin du prêt depuis juin 2017 pour l'investissement de départ de la piscine, ce qui permet une diminution de participation pour la commune de 15 634 €, en passant de 58 102 € en 2017 à 42 468 € pour 2018.
- Pour le terrain de grands jeux : une augmentation est prévue de 9 444 €, la participation de la commune passant de 26 378 € en 2017 à 36 322 € en 2018. Cet écart s'explique par le remboursement d'une ligne crédit ouverte en 2015 suite aux inondations du terrain.

En conclusion, la participation de la commune sera de -5 690 €, soit 78 790 €, au lieu de 84 480 € pour l'année 2018.

**Les nouvelles Adresses email :**

Mme le Maire rappelle qu'afin de professionnaliser les adresses de l'équipe municipale et du personnel de la mairie, de nouvelles adresses sont en train d'être créées sous la forme suivante:

- [sbillon.conseiller@stjustchaleyssin.com](mailto:sbillon.conseiller@stjustchaleyssin.com) ou [mmusti.adjoint@stjustchaleyssin.com](mailto:mmusti.adjoint@stjustchaleyssin.com).  
Pour les élus
- [mviollet.contact@stjustchaleyssin.com](mailto:mviollet.contact@stjustchaleyssin.com) pour le personnel
- [comurba@stjustchaleyssin.com](mailto:comurba@stjustchaleyssin.com) pour des adresses génériques. Les présidents des commissions devront répondre aux mails reçus.

**La Journée de l'environnement du samedi 24 /03/18:**

Mme Musti, adjointe aux affaires scolaires, annonce qu'à ce jour 48 enfants et 39 adultes sont inscrits + des membres de Sévenne environnement, du Sou des écoles, de l'école et des élus. Le rendez-vous est à 9h00 à l'espace Michel Fourel. Trois zones ont été ciblées par le Conseil Municipal d'Enfants : le Complexe sportif, le village et le clos moudu.

Puis, Mme le Maire prend la parole et informe l'Assemblée des points suivants :

- Mme Angèle Troncal et ses enfants remercient le conseil municipal.
- L'indemnité de location de la Poste pour le local de l'agence postale passe de 1005 € à 1015 € par mois.
- Une navette est mise en place sur la commune d'Heyrieux par son centre social pour les personnes rencontrant des difficultés à se rendre jusqu'à des services publics, chez le médecin, à un emploi... toutes les communes de la CC CND y ont accès et les pôles desservis sont : Bougoin Jallieu, Vienne, Villefontaine, et Saint Quentin Fallavier. Il suffit de la réserver 48 h à l'avance et cela coûte 1.50 €. Elle indique qu'il faudra le mettre sur le site internet et dans le prochain St Just info.
- Le funérarium d'Heyrieux est fermé temporairement depuis début mars. Elle indique tout le dispositif légal pour trouver un repreneur à cette Délégation de Service Public s'est révélé infructueux. Afin de rouvrir rapidement ce service 3 solutions sont proposées :
  - Une gestion directe par les services de la Communauté de Communes : ce n'est techniquement pas pensable.
  - Relancer une mise en concurrence : cela prendrait trop de temps.
  - Donner une Autorisation d'Occupation Temporaire des locaux sur 1 an : Un loyer sera payé par la société qui reprendra le service et pourra ainsi réouvrir dans 2 ou 3 mois.
- L'Italie : 4 écoliers du conseil municipal d'enfants italien accompagnés d'une institutrice vont être reçus quelques jours avant l'arrivée de nos amis italiens. Il faudra donc trouver 4 familles chaleyssinoises pour les recevoir.
- Mme le Maire remercie Mme L'Evêque et Mme Kieffer pour la compilation et la consolidation des chiffres des budgets.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10**